

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 019-6086/19/BM**

■ **Demande de subvention d'investissement pour l'achat de véhicules électriques de service et approbation d'une convention de financement entre la régie des transports (RDT), la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône**

### **MET 19/11651/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Au titre de l'environnement, il existe un Agenda Environnemental commun au Département des Bouches-du-Rhône et à la Métropole Aix-Marseille-Provence qui préconise nombre de mesures visant à améliorer la qualité de l'air.

Par délibération n° TRA 022-1076/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016, a été approuvé le principe de transfert de la Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône (RDT), établissement public à caractère industriel et commercial, du Département des Bouches-du-Rhône vers la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce transfert a donné lieu à l'approbation, par délibération n° TRA 011-1386/16/CM du 15 décembre 2016, d'un contrat d'obligations de service public entre la Métropole et la Régie.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Dans le cadre de la politique de transition énergétique menée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et par ses EPIC, la RDT a souhaité renouveler une partie de sa flotte de véhicules légers.

Ainsi elle va acheter 32 véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques qui seront répartis sur ses 6 dépôts entre 2019 et 2020 et sur le dépôt de Port Saint-Louis du Rhône que la RDT exploite dans le cadre d'un contrat avec le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

Ces véhicules seront principalement destinés à des missions liées à l'exploitation du service public de transport, 3 d'entre eux seront affectés au service public de transport scolaire d'élèves handicapés.

- 2019 : Achat de 16 voitures
- 2020 : Achat de 16 voitures

Le coût prévisionnel de l'achat des 32 véhicules électriques est estimé à 800 000 € HT. La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit de solliciter le Département pour une subvention d'un montant de 560 000 € hors taxe soit 70% du coût du projet.

La présente délibération vise à solliciter l'aide financière du Département et à approuver la convention de financement tripartite conclue entre le Département, la Métropole et la Régie Départementale des Transports définissant les modalités de participation financière du Département à l'opération.

La participation du Département sera versée à la Régie Départementale des Transports en charge de l'opération pour le compte de la Métropole au prorata des dépenses réalisées.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône	70%	560.000 euros HT
RDT agissant pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	240.000 euros HT
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>800.000 euros HT</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 022-1076 du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant le principe de transfert de la Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération n° TRA 011-1386/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le contrat d'obligations de service public avec la RDT ;
- La délibération n° TRA 013-2069/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 approuvant l'avenant n°1 au contrat d'obligations de service public avec la RDT ;
- La délibération n° TRA 010-2749/17/CM du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public de la RDT avec la Métropole ;
- La délibération du Département des Bouches-du-Rhône, du 14 décembre 2018, adoptant l'Agenda Départemental commun à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019**

- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- Le rapport N°5 du Conseil d'administration de la RDT en date du 12 décembre 2018 portant sur l'agenda environnemental et dispositif conseil départemental lié à l'aide aux communes ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'achat de véhicules électriques légers par la RDT ;
- Qu'il s'agit d'un projet qui peut être subventionné par le Département dans le cadre de l'agenda environnemental commun au Département et à la Métropole ;
- Que ce projet répond à l'axe 1 de l'agenda environnemental « améliorer la qualité de l'air » ;
- Qu'il s'agit d'une mesure qui participe à l'amélioration de la qualité de l'air ;
- Qu'il convient d'approuver la convention de financement entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Régie Départementale des Transports pour l'achat d'IRVE ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, autorise la RDT à solliciter, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre de l'Agenda environnemental.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de financement entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Régie Départementale des Transports pour l'achat d'IRVE.

**Article 3 :**

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer la convention annexée au présent rapport et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM